



Syndicat National
de la
Sécurité Publique
S.N.S.P

www.snsf-france.fr

Syndicat National de la Sécurité Publique
BP 13
235 rue Yves Chauvin
37310 Tauxigny-Saint-Bauld
president@snsf.fr

Tauxigny-saint-Bauld, le 29/10/2024

Monsieur Guillaume Kasbarian
Ministre de la fonction publique,
de la simplification et de la
transformation de l'action publique,
101 rue de Grenelle
75007 PARIS Cedex

Objet :

- Préavis de grève national illimité à partir du 15 novembre 2024

Courrier recommandé avec accusé de réception

Monsieur le Ministre,

Vous venez d'annoncer que vous souhaitez instaurer trois jours de carence aux agents des trois fonctions publiques en arrêts maladie, puis baisser leur rémunération de 10% durant la durée de ces arrêts.

Notre organisation syndicale professionnelle, spécialisée dans la défense des policiers municipaux et représentative au niveau national dans cette corporation, ne peut accepter une telle injustice.

Pourquoi une telle stigmatisation des fonctionnaires, qui apportent au quotidien un service de qualité à la population ? Même si nous ne pouvons nier que certains agents « profitent » du système, ce n'est bien évidemment pas le cas pour la grande majorité d'entre eux !

En mentionnant que vous souhaitez « faire des économies et lutter contre l'absentéisme », vous sous-entendez que des agents obtiennent des arrêts maladie de complaisance, pourtant délivrés par des médecins ! Ces sous-entendus sont très graves et mettent en

cause le professionnalisme et la loyauté de nombreux médecins. Concernant l'état catastrophique des finances publiques, cela est dû uniquement à plusieurs dizaines d'années de mauvaise gestion des finances publiques par les différents gouvernements. Néanmoins, cela n'a pas empêché les députés et sénateurs d'augmenter leurs indemnités de 300 et 700 euros récemment.

En ce qui concerne les policiers municipaux, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils sont les parents pauvres de la sécurité publique de notre pays, ils sont mal considérés et surtout très mal rémunérés ! Les agents malades ne pourront se permettre une telle perte financière, ils n'auront d'autres choix que de venir travailler et contaminer la population avec qui ils sont en contact au quotidien, ainsi que leurs collègues avec qui ils patrouillent dans des lieux confinés.

Les policiers municipaux sont très souvent primo-intervenants lors d'interventions à risques. Ils se doivent d'être en totale possession de leurs moyens pour intervenir, afin de garantir leur sécurité et celle des citoyens ! Si cette mesure est adoptée, vous démotiverez une fois de plus les 27000 policiers municipaux français, qui ont déjà le moral en berne depuis plusieurs années en l'absence d'un volet social satisfaisant.

Dans ce pays qui sombre dans le chaos de jour en jour, le gouvernement va avoir besoin de l'ensemble des agents des forces de l'ordre, **en pleine possession de leurs moyens et motivés.**

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du Code du travail, le Syndicat National de la Sécurité Publique dépose un préavis de grève nationale et illimité à dater du 15 novembre 2024. Il concerne tous les policiers municipaux, qu'ils soient stagiaires ou titulaires.

Les agents pourront exercer ce droit de grève collectivement ou individuellement.

Comme définis par les textes en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale et la jurisprudence constante, les agents peuvent exercer ce droit de grève le temps souhaité, à l'heure.

Nous vous rappelons qu'il est de jurisprudence constante (Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 4 juillet 2012, 11-18.404, Publié au bulletin), que seule notre organisation syndicale à le pouvoir de décider de la fin de cette grève illimitée.

Nous nous tenons à votre disposition pour d'éventuelles négociations.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane POUPEAU
Président

